

FICHE D'INCIDENCE DRAGAGE SIMPLIFIÉE SUR LE DOMAINE CONCÉDÉ DE CNR

FICHE VALIDÉE  
PAR LA DREAL  
LE 26/07/2024

AMENAGEMENT DE BREGNIER-CORDON

# PASSE A POISSONS DU GUIERS

2 rue André Bonin  
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE  
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

***cnr.tm.fr***



# SOMMAIRE

<b>A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....</b>	<b>3</b>
<b>B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....</b>	<b>4</b>
<b>1 - Présentation du dragage .....</b>	<b>4</b>
1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention .....	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône .....	5
1-3 - Surveillance et entretien des ouvrages de franchissement pour la faune.....	5
1-4 - Données techniques sur les travaux .....	6
1-5 - Gestion des espèces végétales invasives.....	7
<b>2 - Caractérisation physico-chimique.....</b>	<b>8</b>
2-1 - Eau .....	8
<b>3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments.....</b>	<b>9</b>
3-1 - Exposé détaillé des enjeux .....	10
3-1-1 - Enjeux environnementaux.....	10
3-1-1-1 Description du site.....	10
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	13
3-1-1-3 Enjeux piscicoles.....	24
3-1-1-4 Espèces protégées .....	25
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires.....	26
3-1-2 - Enjeux économiques.....	29
3-1-3 - Enjeux sociaux .....	29
3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques .....	30
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR .....	30
<b>4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .</b>	<b>31</b>
<b>5 - Surveillance du dragage.....</b>	<b>32</b>

Fiche d'incidence valable pour l'entretien, durant une période de 5 ans.

## A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée  Opération non programmée   
 (demande exceptionnelle – art 3.1)

Opération d'urgence (art 3.1)

N° d'opération : PHR24-0237

Unité émettrice : Périmètre Haut-Rhône

Chute : Brégnier-Cordon

Département : ISERE (38)

Commune : Aoste

Localisation (PK) : PK 99.100 rive gauche du Haut-Rhône.

Situation : Rive gauche du Guiers en amont du seuil

Motif du dragage :

- \* Entretien chenal de navigation
- \* Non-aggravation des crues
- \* Entretien des ouvrages et zones de servitudes

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)

Décembre à mi-février ou fin août à mi-septembre,  
sauf conditions particulières

Date prévisionnelle de début de travaux :

A compter de l'autorisation et pendant 5 ans

Date prévisionnelle de fin de travaux :

Cinq années après la date d'autorisation

Durée prévisionnelle des travaux : 1 semaine

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

Nature des sédiments : Graviers et sables

Volume : 300 m<sup>3</sup>

Epaisseur maximum de sédiments curés : 0,5 m

Matériel/technique employé(s) :

**Pelle mécanique avec chargement sur camion**  
**Restitution à l'aval en rive gauche du Vieux-Rhône au PK 99.000**

Dernier dragage du site : Volume : < 100 m<sup>3</sup> Date : 2012 Entreprise : Fontaine TP

Critère d'urgence (à justifier) : oui  non

Demande d'avis à batellerie : oui  non

Gestion des sédiments : Restitution  Dépôt à terre

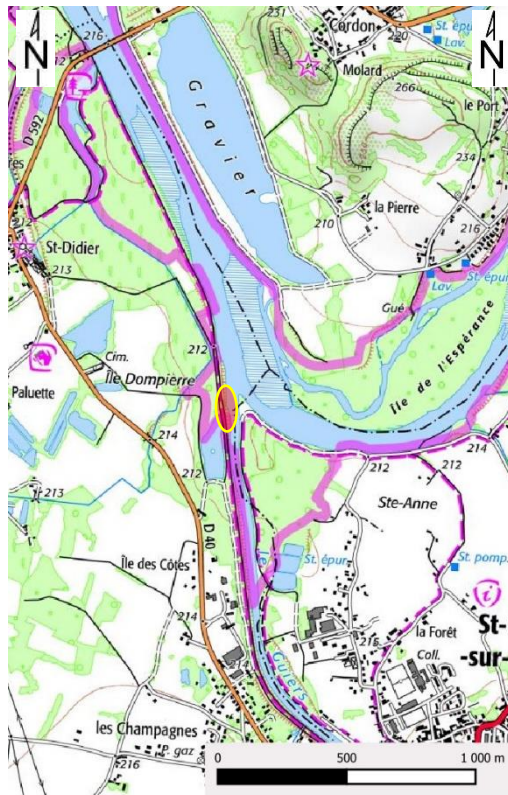


Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25

## B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

### 1 - Présentation du dragage

#### 1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet de dragage d'entretien est localisé au droit du seuil du Guiers à la confluence avec le Vieux-Rhône au niveau de Brégner-Cordon au PK 99.100.

L'intervention d'entretien est réalisée à l'aide d'une pelle mécanique qui permet le chargement des matériaux dans des camions et une restitution des matériaux au fleuve, depuis la rive gauche, au droit du PK 99.000. Selon l'engravement du site, cette intervention peut concerner jusqu'à 300 m<sup>3</sup> de sédiments grossiers.



Figure 2. Localisation des travaux (© Géoportail 2023)

L'ensemble des accès pour la réalisation des travaux sont réalisés à l'aide des pistes d'exploitation en rive gauche du Guiers.

Compte tenu de la brièveté de l'intervention (1 semaine), il n'est pas prévu d'installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...).

## 1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention conclue entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute hydroélectrique.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par l'arrêté inter-préfectoral n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

## 1-3 - Surveillance et entretien des ouvrages de franchissement pour la faune

### a – Cas général sur l'ensemble du domaine

Sur le domaine de CNR, la surveillance et l'entretien des ouvrages de franchissement pour la faune a fait l'objet de la mise en place d'une procédure spécifique CNR (Procédure P308/2 du 21/10/2022). Ce document permet de préciser les modalités à mettre en œuvre pour assurer la surveillance et l'entretien de ces ouvrages afin d'assurer la migration de la faune terrestre et aquatique conformément à l'objectif de préservation et d'amélioration de la connectivité des milieux.

Cette procédure s'applique de manière générale à l'ensemble des ouvrages de franchissements pour la faune : « passes » à castors, passes à poissons, passages à grands mammifères et autres dispositifs de franchissement.

Les intervenants sont principalement les Directions Territoriales CNR respectives pour l'organisation de cette activité (visites des sites, contrôle de fonctionnement et opérations d'entretien) et la Direction Gestion d'Actifs et Concession (DGAC) pour l'animation, le pilotage, le contrôle d'ensemble et surtout pour assurer la cohérence et l'homogénéité des procédures et des pratiques à l'échelle du domaine concédé. Selon les sites ou le type d'ouvrage, des actions de communication, de réponse aux demandes extérieures et de concertation sont réalisées auprès des partenaires locaux ou nationaux.

La mise en place de cette procédure permet de disposer d'une bonne traçabilité de la surveillance et de l'entretien des ouvrages de franchissement sur le domaine concédé. Les outils disponibles comprennent d'une part un classeur de surveillance pour chaque ouvrage (description, espèces cibles, notices, problématique de suivi et d'entretien, ...) et d'autre part une synthèse annuelle permettant de récapituler pour chaque ouvrage les détails de l'année (nombre et date d'intervention d'entretien, les coûts et pour certains sites le nombre de contrôle).

b – Informations spécifiques sur la passe à poissons du Guiers

- *Espèces cibles* : L'ouvrage réalisé, en rive gauche, en 2002 a pour objectif de remplacer la passe à poissons construite en 1989 en rive droite. En effet, cet ouvrage de la rive droite, implanté très en aval du ressaut hydraulique, s'avérait peu performante notamment pour l'ombre. Le nouvel ouvrage a pour objectif de faciliter la remontée de l'ombre. Elle permet aussi la migration des truites et le transit des cyprinidés d'eaux vives.
- *Fréquence des visites de contrôle* : Les visites de l'ouvrage sont réalisées selon une fréquence hebdomadaire.
- *Constats lors des visites de contrôle* : Il apparaît fréquemment la présence de bois et autres matériaux au niveau de la passe d'alimentation de la passe.
- *Période d'intervention* : Les travaux peuvent donc être nécessaires tout au long de l'année et peuvent nécessiter une intervention urgente en cas de dépôts de matériaux avant et pendant la période sensible de montaison de l'ombre de mi-février à mi-mai et de la truite de mi-septembre à fin novembre.

#### 1-4 - Données techniques sur les travaux

Le projet de dragage est localisé au droit du seuil du Guiers, à la confluence avec le Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon, au PK 99.100. Ce seuil, avec un dénivelé de deux mètres, a été équipé sur les deux rives, dès sa conception en 1985, de dispositifs rudimentaires pour faciliter la remontée des poissons. En 1989, une nouvelle passe à poisson à bassins successifs et cloisons déversantes a remplacé, en rive droite, cet équipement rudimentaire. En 2002, une nouvelle passe à poissons à bassins successifs et fentes verticales a été réalisée en rive gauche du seuil.

Régulièrement, il apparaît des accumulations de matériaux graveleux (sables et graviers) en amont du seuil, en rive gauche, à proximité de la grille d'alimentation de la passe. L'objectif des dragages d'entretien est de supprimer ces dépôts afin de s'assurer du bon fonctionnement de ce dernier ouvrage et de la libre circulation des poissons.

Dans le cadre de l'entretien de cette passe, du personnel de CNR veille chaque semaine à enlever, en tant que de besoin, les embâcles observés au niveau de la grille située en amont de l'ouvrage. Ce passage sur site permet aussi de vérifier, après chaque épisode de hautes eaux du Guiers, que l'engravement ne perturbe pas l'entrée des eaux dans l'ouvrage.

En cas d'engravement trop important, il est nécessaire de réaliser rapidement des travaux d'entretien de manière à ce que le fonctionnement de l'ouvrage ne soit pas perturbé. Selon l'importance du transport solide, l'engravement peut concerner juste la tête amont ou la tête aval de l'ouvrage mais aussi les bassins successifs le long de la passe.

Les interventions sur la passe à poissons du Guiers sont des interventions ponctuelles qui sont réalisées à l'aide d'une pelle mécanique placée dans le lit de la rivière au niveau de l'atterrissement. Les matériaux sont déposés en berge en rive gauche du Guiers. Depuis ce site, les matériaux sont chargés dans des camions afin de permettre la restitution au PK 99 depuis la berge du Rhône. Les matériaux extraits, depuis l'amont du seuil, sont transportés jusqu'aux sites de restitution situés entre 100 et 150 m à l'aval du seuil.

Les matériaux concernés par l'intervention sont, principalement, des matériaux grossiers (graviers et sables) et représentent un volume maximum de 300 m<sup>3</sup>. Les remises en suspension seront très faibles et limitées à un panache confiné en berge (quelques mètres de large) et qui décantera rapidement.

L'ensemble des accès pour la réalisation des travaux sont réalisés à l'aide des pistes d'exploitation en rive gauche du Guiers.

Compte tenu de la brièveté de l'intervention (1 semaine), il n'est pas prévu d'installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...).

a - Suivi des travaux

La nature des matériaux repris (graviers) participe à la faible incidence de la restitution sur la qualité des eaux tant au niveau de la passe à poisson qu'au niveau de la zone de restitution, et ne justifient pas de suivi de la turbidité des eaux

Cependant, un suivi visuel du panache sera effectué par les intervenants sur le chantier de manière à confirmer que les hypothèses de remise en suspension et de sédimentation sont conformes aux attentes. En revanche, comme toute intervention sur le fleuve, un suivi oxygène et température sera mis en place durant les heures d'intervention en aval hydraulique direct de la zone d'entretien et de la zone de restitution.

b – Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2024, les travaux les plus proches se situent :

- A 9 km en amont avec l'entretien des rampes à bateaux de Peyrieu et Leschaux. Ces chantiers seront réalisés à l'aide d'une drague aspiratrice pour une quantité estimée à 1 500 m<sup>3</sup> de sédiments fins par rampe. Les matériaux seront restitués au Rhône, par la conduite de refoulement, en aval immédiat de chaque site de dragage.
- A près de 181 km en aval, sur la rive gauche du fleuve, avec l'entretien de l'amont de la confluence du Riverolles. Ce chantier réalisé avec du matériel fluvial (drague aspiratrice) et du matériels terrestre (pelle et camions) permet de restituer 3 200 m<sup>3</sup> par rejet direct de sédiments (sables et graviers) au fleuve au PK 80.200.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien de la passe à poissons du Guiers.

### 1-5 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (*Myriophyllum heterophyllum*)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

➤ **Sur le site de la passe à poissons du Guiers, aucune espèce végétale invasive n'a été identifiée.**

**NB : Quelques foyers de renouée du Japon sont recensés en berge et feront l'objet d'un fauchage préalable et une évacuation des tiges selon les procédures appliquées par CNR lors des chantiers sur le domaine concédé.**

## 2 - Caractérisation physico-chimique

### 2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage de la passe à poisson du Guiers, la qualité des eaux sera caractérisée par la station de Brégner-cordon 1, située à environ 1,5 km en aval.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS-2022
Ammonium (mg(NH <sub>4</sub> )/L)	0.11
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	<0.5
Conductivité (µS/cm)	342
MES <sup>1</sup> (mg/L)	6
Nitrates (mg(NO <sub>3</sub> )/L)	3.7
Nitrites (mg(NO <sub>2</sub> )/L)	0.05
Oxygène dissous (mg(O <sub>2</sub> )/L)	10.6
Oxygène dissous (saturation) (%)	104.8
pH (unité pH)	8.3
Phosphates (mg(PO <sub>4</sub> )/L)	0.05
Phosphore total (mg(P)/L)	0.03
Température (°C)	-

Classes SEQ-Eau V2 : altération	
<span style="color: blue;">■</span>	Très bonne qualité
<span style="color: green;">■</span>	Bonne qualité
<span style="color: yellow;">■</span>	Qualité moyenne
<span style="color: orange;">■</span>	Qualité médiocre
<span style="color: red;">■</span>	Qualité mauvaise

Tableau 1. Qualité physico-chimique de l'eau à la station de Brégner-Cordon 1 (n°06079050)  
 (Source RCS 2022 : Portail NAIADES, données importées en septembre 2023)

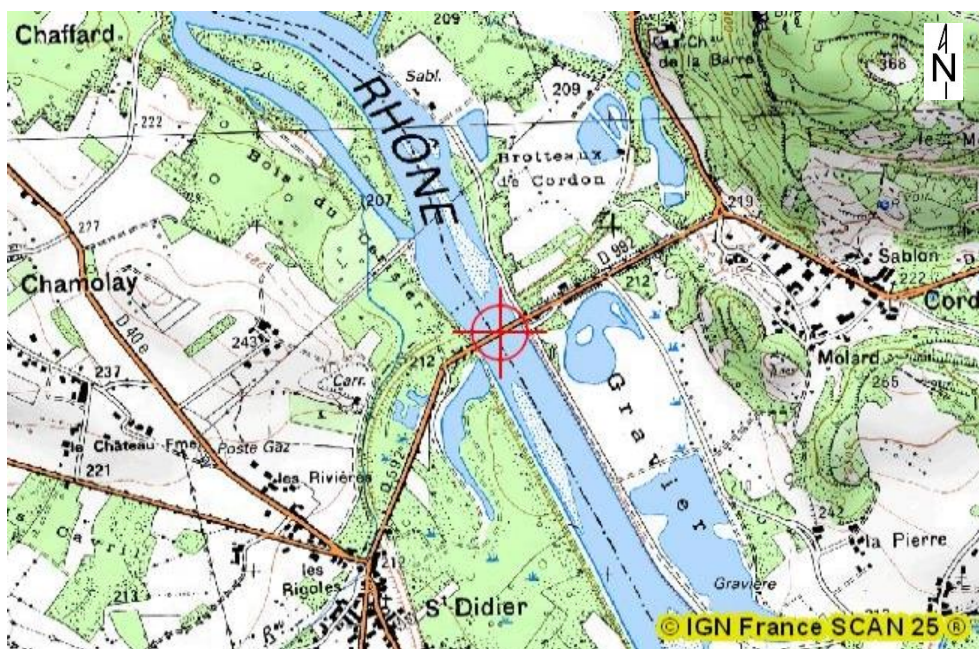


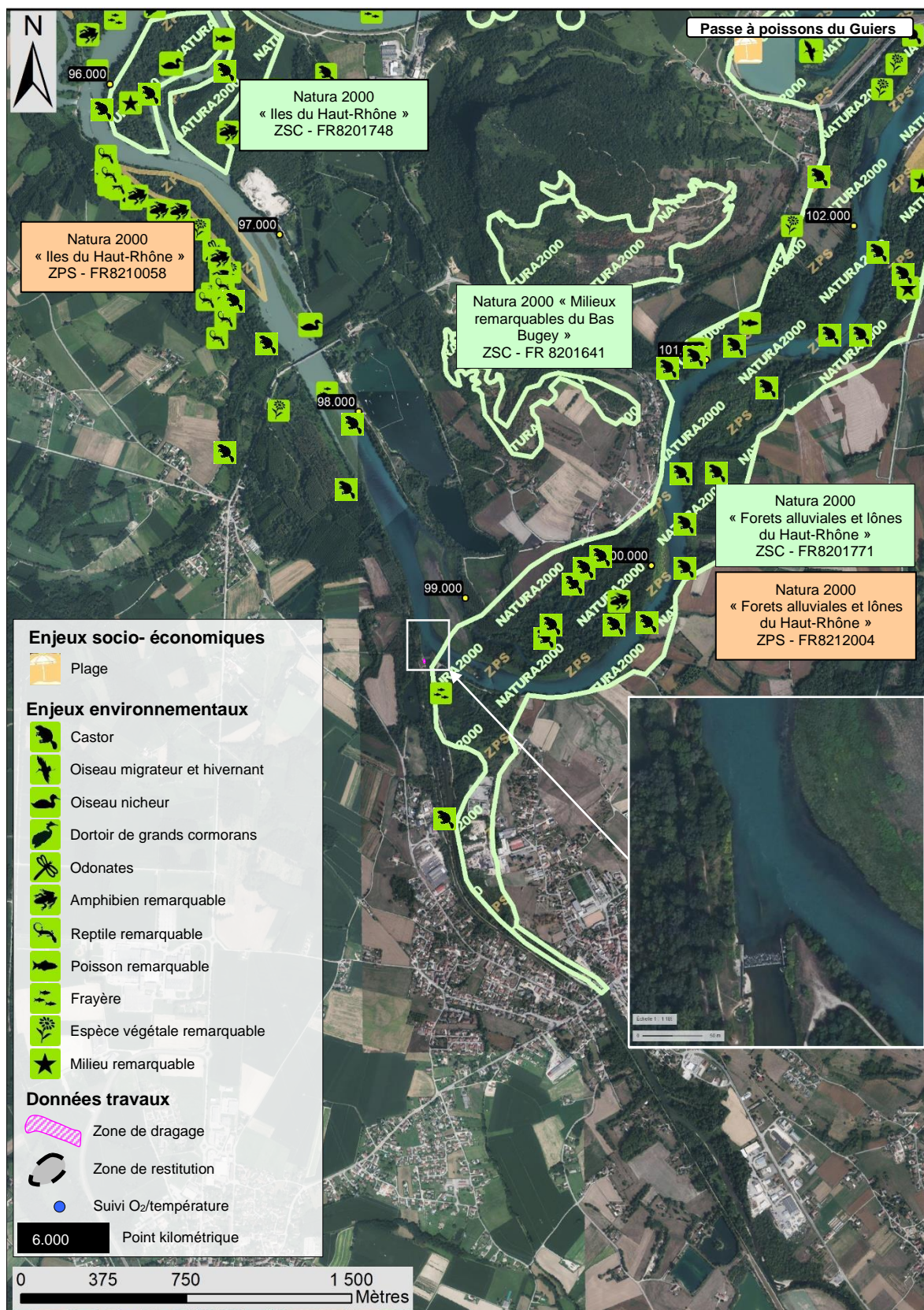
Figure 3. Localisation de la station Brégner-Cordon 1 (n°06079050) - © Portail SIE

### Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2022) à la station RCS de Brégner-Cordon 1 (située à 1,5 kilomètres à l'aval de la zone de restitution des matériaux), la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour tous les paramètres analysés.



### 3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments



### 3-1 - Exposé détaillé des enjeux

#### 3-1-1 - Enjeux environnementaux

##### 3-1-1-1 Description du site

**Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP<sup>2</sup> du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :**

Les zones concernées par les entretiens comprennent la passe à poissons et ses abords sur le Guiers et le Vieux-Rhône, plus à l'aval, au niveau de la zone de restitution au PK 99.000 en rive gauche. Une visite de site a été réalisée par un technicien environnement en août 2023. Ces nouvelles prospections de terrain ont permis de caractériser le site d'intervention et les principaux milieux qui s'observent à proximité immédiate, et de constater que les sites ne présentaient que peu, ou pas, d'évolution depuis la dernière visite en 2016.

Les surfaces concernées par les travaux présentent des accumulations de graviers plus ou moins immergés selon le niveau des eaux de la rivière. Sur les matériaux les plus exondés, une végétation rudérale éparse se développe. Le milieu aquatique à proximité de ces surfaces ne présente pas de macrophytes aquatiques.

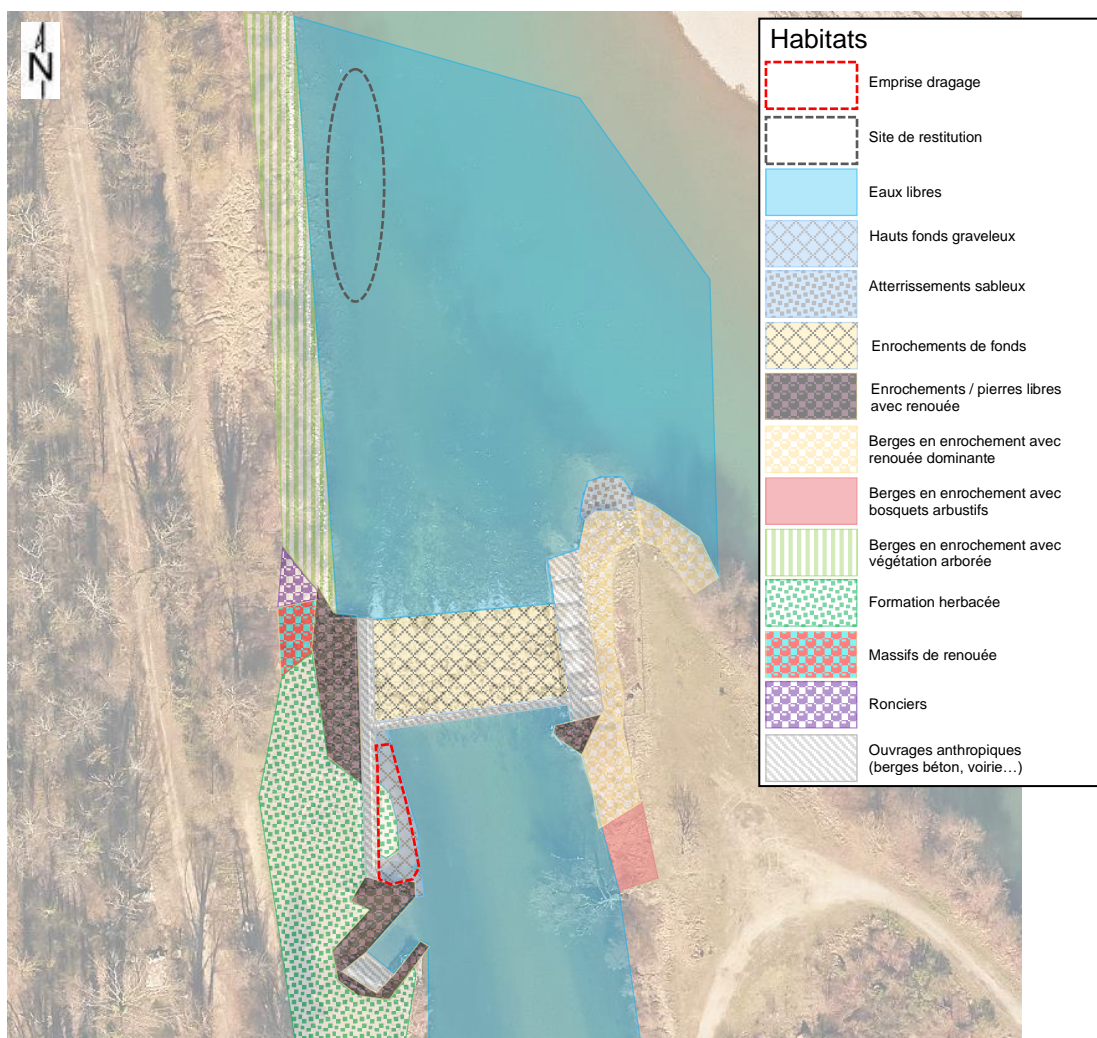


Figure 5. Localisation des habitats sur le site d'intervention (© Géoportail 2024)

La zone d'intervention présente avant tout un intérêt pour son rôle fonctionnel pour le peuplement piscicole. En effet, le seuil du Guiers, créé lors de l'aménagement hydraulique de Brégnier-Cordon resterait infranchissable pour les poissons en l'absence d'un ouvrage particulier. Le bon fonctionnement de la passe à poissons (et son entretien) est donc un élément essentiel dans le secteur pour permettre la migration des poissons et assurer la continuité biologique au niveau du milieu aquatique.

Les milieux naturels terrestres, de part et d'autre du seuil, sont principalement des enrochements sur lesquels localement la renouée se développe fortement. Les autres milieux sont soit des formations herbacées rudérales entretenues (abords du seuil, en dehors des enrochements), soit des formations boisées discontinues (berges du Vieux-Rhône en aval de la confluence).

Aux alentours du site, les milieux naturels présentent un grand intérêt de par leur nature et leur rôle dans la mosaïque de milieux qui s'observe au niveau de la vallée du Haut Rhône.



Figure 6. Vue sur la zone d'intervention (ACME, 2023)

Dans l'aire d'étude, le castor est très présent avec de nombreux gîtes et sites d'alimentation tout au long du Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon et de ses annexes. Sur le Guiers, le dernier inventaire réalisé pour CNR mentionne un gîte en amont de la zone d'intervention.

Alors que la recolonisation de l'espèce est marquée sur le bas Rhône, les traces de la loutre d'Europe restent encore rares sur le Haut-Rhône. Dans le secteur du Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon, l'espèce a fait l'objet de plusieurs observations d'empreintes en 2015 en rive gauche au PK 98.

Au niveau du peuplement piscicole, dans l'aire d'étude, les principales données disponibles sont :

- Le Schéma de Vocation Piscicole du Rhône (1991) ;
- Les données de suivi piscicole de la station RCS de Brégnier-Cordon 1 entre 2012 et 2022 ;
- Les données de suivi piscicole de la station RCS du Guiers à St-Genix-Sur-Guiers 1 entre 2011 et 2021 ;

Sur le Rhône, en aval de la confluence avec le Guiers, le schéma de vocation piscicole du Rhône de 1991 indique que le cours du fleuve, en aval de la confluence avec le Guiers, présente un rôle important dans la reproduction des poissons avec de nombreuses frayères avérées ou potentielles pour un grand nombre d'espèces (cyprins, brochet, ombre, hotu, truite). Ce rôle important est en particulier lié à la forte diversité de milieux aquatiques qui peut s'observer dans la plaine alluviale.

Le tableau, ci-après, regroupe les données du suivi piscicole de la station RCS de Brégnier-Cordon 1 entre 2012 et 2022 représentant le peuplement piscicole à l'aval de la confluence avec le Guiers.

Espèce	Nom scientifique	Code	2012	2014	2016	2018	2020	2022
Brème commune	<i>Abramis brama</i>	BRE					X	
Spirilin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	SPI		X	X	X	X	X
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	ABL	X	X	X	X	X	X
Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>	PCH					X	
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>	ANG	X			X	X	
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	LOF	X	X	X	X	X	X
Barbeau commun	<i>Barbus barbus</i>	BAF	X	X	X	X	X	X
Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>	BRB	X	X	X			
Carassin gibelio	<i>Carassius gibelio</i>	CAG					X	
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	HOT	X	X	X		X	X
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	CHA		X				
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	CCO						X
Brochet	<i>Esox lucius</i>	BRO		X			X	
Ecrevisse américaine	<i>Faxonius limosus</i>	OCL		X	X	X		
Épinoche à trois épines	<i>Gasterosteus aculeatus aculeatus</i>	EPI		X			X	
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	GOU	X	X	X	X	X	X
Grémille	<i>Gymnocephalus cernuus</i>	GRE	X	X	X		X	
Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	LPP		X		X		
Perche soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	PES	X	X	X	X	X	X
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	VAN	X	X	X		X	
Black bass à grande bouche	<i>Micropterus salmoides</i>	BBG	X					
Perche commune	<i>Perca fluviatilis</i>	PER	X	X	X	X	X	X
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	VAI	X	X			X	X
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	PSR					X	
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	BOU	X	X	X		X	
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	GAR	X	X	X	X	X	X
Blennie fluviatile	<i>Salaria fluviatilis</i>	BLE				X		
Truite commune	<i>Salmo trutta fario</i>	TRF	X	X	X			
Sandre	<i>Sander lucioperca</i>	SAN			X			
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	ROT						
Silure	<i>Silurus glanis</i>	SIL		X	X	X	X	X
Chevesne	<i>Squalius cephalus</i>	CHE	X	X	X	X	X	X
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	BLN	X			X	X	X
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	TAN	X	X	X	X	X	X
<b>Nombre espèces contactées</b>			<b>19</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>24</b>	<b>15</b>

Tableau 2. Liste des espèces piscicoles à la station RCS de Brégnier-Cordon 1

Les données spécifiques à la station RCS de Brégnier-Cordon 1 permettent d'identifier une diversité totale de 34 espèces, toutes années confondues. Cependant, la diversité piscicole, observée lors des différentes campagnes d'échantillonnage se limite à un total de 15 à 24 espèces. Lors de la dernière pêche réalisée en 2022, le peuplement piscicole est largement dominé par le chevesne. Les autres espèces principales sont : le barbeau commun et le goujon.

Pour le Guiers, une étude piscicole datant de 2006 réalisée dans le cadre du contrat de rivière a permis de caractériser le peuplement avec des espèces fréquentes (vairon, loche franche, blageon et barbeau fluviatile), des espèces liées à la présence de plans d'eau à proximité (gardon, perche, perche soleil ou écrevisse américaine) et des espèces anecdotiques (ombre, truite, chabot, spirilin). Enfin, certaines espèces n'ont pas été revues entre 2005 et 2017 pour le hotu et depuis 1987 pour la lotte. La lamproie de planer est bien présente à l'amont du bassin versant du Guiers avec une forte abondance sur les affluents : le Tier et l'Ainan. Le SIAGA a réalisé une étude d'évaluation du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette, en 2022, consistant à faire le bilan sur la qualité de l'eau, des habitats aquatiques et du peuplement piscicole. Les analyses montrent, qu'au sens de l'IPR (Indice Poisson Rivière) la qualité à l'amont du bassin versant est « bonne » et se dégrade progressivement vers l'aval. Les données piscicoles issues des pêches d'inventaire montrent que la truite fario est bien présente sur les secteurs amont et régresse progressivement jusqu'à disparaître en aval de Pont-de-Beauvoisin (à plus de 11,5 km en amont de la zone de travaux). L'ombre commun et le chabot quant à eux se cantonnent sur les secteurs amont du bassin versant et/ou les affluents du Guiers.

Le tableau, ci-après, regroupe les données du suivi piscicole de la station RCS de Guiers à St-Genix-Sur-Guiers 1 entre 2010 et 2022 représentant le peuplement piscicole à l'aval de la confluence avec le Guiers.

Espèce	Nom scientifique	Code	2011	2013	2015	2017	2019	2021
Spirilin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	SPI		X	X			
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	LOF	X	X	X	X	X	X
Barbeau commun	<i>Barbus barbus</i>	BAF	X	X	X	X	X	X
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	HOT			X			
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	GOU	X			X	X	
Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	LPP					X	
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	VAI	X	X	X	X	X	X
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	PSR						X
Truite commune	<i>Salmo trutta fario</i>	TRF		X	X			
Chevesne	<i>Squalius cephalus</i>	CHE	X	X	X	X	X	X
Blageon	<i>Telestes souffia</i>	BLN	X	X	X			
Ombre commun	<i>Thymallus thymallus</i>	OBR		X	X	X		
<b>Nombre espèces contactées</b>			<b>6</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

Tableau 3. Liste des espèces piscicoles à la station RCS de Saint-Genix-sur-Guiers 1

Les données spécifiques à la station RCS de Guiers à St-Genix-Sur-Guiers 1 permettent d'identifier une diversité totale de 12 espèces, toutes années confondues. Cependant, la diversité piscicole, observée lors des différentes campagnes d'échantillonnage, se limite à un total de 5 à 9 espèces. Lors de la dernière pêche réalisée en 2021 le peuplement piscicole est dominé par le vairon et le chevesne.

Parmi les espèces d'intérêt patrimoniales retenues pour l'analyse des enjeux piscicoles :

- Le toxostome et la loche d'étang ne sont pas mentionnées ;
- La bouvière, le brochet, la blennie fluviatile, le chabot et la vandoise ne sont observées que sur le Vieux-Rhône ;
- La lamproie de Planer, la truite et le blageon sont mentionnées sur le Guiers et le Vieux-Rhône ;
- L'ombre commun n'est inventorié que sur le Guiers.

### 3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

**Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.**

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km       à proximité       dedans

Ce vaste site (2 736 ha) reconnu d'intérêt communautaire pour les oiseaux comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours, commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut-Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (îles de Malourdie). L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, îlots, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...).

Une vingtaine d'espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux se reproduisent sur le site. Ce site est également un lieu d'hivernage très intéressant pour plusieurs espèces d'oiseaux d'eau en lien avec le Lac du Bourget et les plans d'eau périphériques.

Par ailleurs, le site est également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Les données concernant les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans le tableau suivant :

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )	A004	Reproduction. Hivernage.
Grèbe huppé ( <i>Podiceps cristatus</i> )	A005	Reproduction. Hivernage.
Grèbe à cou noir ( <i>Podiceps nigricollis</i> )	A008	Hivernage.
Grand Cormoran ( <i>Phalacrocorax carbo</i> )	A017	Hivernage.
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> ) <sup>(*)</sup>	A021	Hivernage.
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ) <sup>(*)</sup>	A022	Reproduction.
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) <sup>(*)</sup>	A023	Résidente.
Héron crabier ( <i>Ardeola ralloides</i> ) <sup>(*)</sup>	A024	Etape migratoire.
Héron garde-bœuf ( <i>Bubulcus ibis</i> )	A025	Hivernage.
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> ) <sup>(*)</sup>	A026	Hivernage.
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	A028	Hivernage.
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> ) <sup>(*)</sup>	A029	Etape migratoire.
Spatule blanche ( <i>Platalea leucorodia</i> ) <sup>(*)</sup>	A034	Hivernage.
Cygne tuberculé ( <i>Cygnus olor</i> )	A036	Reproduction. Hivernage.
Tadorne de Belon ( <i>Tadorna tadorna</i> )	A048	Hivernage.
Sarcelle d'hiver ( <i>Anas crecca</i> )	A052	Hivernage.
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	A053	Reproduction. Hivernage.
Canard pilet ( <i>Anas acuta</i> )	A054	Hivernage.
Nette rousse ( <i>Netta rufina</i> )	A058	Reproduction. Hivernage
Fuligule milouin ( <i>Aythya ferina</i> )	A059	Reproduction. Hivernage.
Fuligule nyroca ( <i>Aythya nyroca</i> ) <sup>(*)</sup>	A060	Hivernage.
Fuligule morillon ( <i>Aythya fuligula</i> )	A061	Hivernage.
Fuligule milouinan ( <i>Aythya marila</i> )	A062	Hivernage.
Macreuse brune ( <i>Melanitta fusca</i> )	A066	Hivernage.
Garrot à œil d'or ( <i>Bucephala clangula</i> )	A067	Hivernage.
Harle bièvre ( <i>Mergus merganser</i> )	A070	Reproduction. Hivernage.
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(*)</sup>	A073	Reproduction.
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) <sup>(*)</sup>	A081	Hivernage.
Balbuzard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> ) <sup>(*)</sup>	A094	Résidente.
Râle aquatique ( <i>Rallus aquaticus</i> )	A118	Reproduction. Hivernage.
Marouette ponctuée ( <i>Porzana porzana</i> ) <sup>(*)</sup>	A119	Reproduction. Hivernage.
Poule d'eau ( <i>Gallinula chloropus</i> )	A123	Reproduction. Hivernage.
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	A125	Reproduction. Hivernage.
Echasse blanche ( <i>Himantopus himantopus</i> ) <sup>(*)</sup>	A131	Résidente.
Avocette élégante ( <i>Recurvirostra avosetta</i> ) <sup>(*)</sup>	A132	Hivernage.
Petit Gravelot ( <i>Charadrius dubius</i> )	A136	Hivernage.
Grand Gravelot ( <i>Charadrius hiaticula</i> )	A137	Hivernage.
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	A142	Reproduction. Hivernage.
Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	A153	Hivernage.
Chevalier aboyeur ( <i>Tringa nebularia</i> )	A164	Hivernage.
Chevalier culblanc ( <i>Tringa ochropus</i> )	A165	Hivernage.
Chevalier sylvain ( <i>Tringa glareola</i> ) <sup>(*)</sup>	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette ( <i>Actitis hypoleucos</i> )	A168	Hivernage.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Mouette rieuse ( <i>Larus ridibundus</i> )	A179	Hivernage.
Sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> ) <sup>(*)</sup>	A193	Reproduction.
Guifette noire ( <i>Chlidonias niger</i> ) <sup>(*)</sup>	A197	Etape migratoire.
Grand-duc d'Europe ( <i>Bubo bubo</i> ) <sup>(*)</sup>	A215	Résidente.
Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> ) <sup>(*)</sup>	A229	Résidente
Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> ) <sup>(*)</sup>	A236	Résidente.
Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> ) <sup>(*)</sup>	A246	Reproduction.
Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> ) <sup>(*)</sup>	A338	Reproduction.
Gorgebleue à miroir ( <i>Luscinia svecica</i> ) <sup>(*)</sup>	A480	Etape migratoire.
Goéland leucopnée ( <i>Larus michahellis</i> )	A604	Hivernage.
Grande aigrette ( <i>Egretta alba</i> ) <sup>(*)</sup>	A773	Résidente.
Canard siffleur ( <i>Anas penelope</i> )	A855	Hivernage.
Sarcelle d'été ( <i>Spatula querquedula</i> )	A856	Etape migratoire.
Canard souchet ( <i>Anas clypeata</i> )	A857	Hivernage.
Chevalier combattant ( <i>Calidris pugnax</i> ) <sup>(*)</sup>	A861	Hivernage.
Pic mar ( <i>Dendrocopos medius</i> ) <sup>(*)</sup>	A868	Résidente.
Canard chipeau ( <i>Mareca strepera</i> )	A889	Hivernage.
Sterne caspienne ( <i>Hydroprogne caspia</i> ) <sup>(*)</sup>	A894	Etape migratoire.

Tableau 4. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et îles du Haut-Rhône » (FR8212004)

<sup>(\*)</sup> Espèces inscrites à l'annexe I : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

**Evaluation d'incidence :**

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive gauche du Guiers à la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés à l'extérieur du périmètre du site Natura 2000 concerné par cette évaluation.

Les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées représentent tout au plus quelques dizaines de m<sup>2</sup> de milieux naturels (lit de la rivière) ou d'ouvrage en béton (bassins de la passe à poissons). Aucun des sites d'intervention ne présente de milieux d'intérêt pour l'avifaune d'intérêt communautaire.

Durant les travaux, de faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement des matériaux sablo-graveleux au niveau de la passe ou lors de la restitution. Les matériaux fins en faible proportion dans les interstices des matériaux concernés par l'entretien pourront être mis en suspension lors de la manipulation des matériaux ou le roulage de la pelle dans le lit. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate des lieux de manutention (passe à poissons et restitution en rive gauche du Vieux-Rhône) et pourra se propager à quelques dizaines de mètres en aval. Les travaux n'engendreront qu'une gêne temporaire sur le peuplement piscicole. Durant cette phase de travaux d'une semaine, les oiseaux piscivores disposent de nombreux sites, à proximité, pour assurer leur alimentation.

Le milieu concerné par le dragage et la très faible influence des travaux, permettent de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les espèces d'intérêt communautaire.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons en rive gauche du Guiers, sur la préservation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire du site « Forêts alluviales et îles du Haut-Rhône » (Zone de Protection Spéciale - ZPS - FR8212004) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui  non   
 Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui  non

Réseau Natura 2000 :      oui       non

Nom du site de référence :

« Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC - FR8201771)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km       à proximité       dedans

Ce vaste site (2 741 ha) reconnu d'intérêt communautaire comprend le cours du Rhône pris en compte sur la totalité de son parcours, commun aux départements de l'Ain et de la Savoie, ainsi que des marais attenants.

Le Rhône et les marais attenants jouissent de nombreux statuts liés à l'intérêt national et européen du site : réserve naturelle nationale du Haut-Rhône Français, site classé, ZNIEFF, arrêté préfectoral de protection de biotope (îles de Malourdie). L'intérêt du site pour les habitats naturels et les espèces vient de la juxtaposition de nombreux habitats aquatiques et humides (boisements alluviaux, bancs d'alluvions, îlots, plans d'eau libre, roselières et herbiers aquatiques, prairies humides, tourbières alcalines...).

Dans le contexte communautaire, le site présente une responsabilité particulière dans la sauvegarde de certains peuplements et habitats d'espèces, soit parce que ces habitats trouvent ici une expression optimale, soit parce qu'ils constituent une priorité en termes de rareté. Citons ici :

- des espèces telles que le sonneur à ventre jaune, la lamproie de Planer...
- des formations végétales telles que les forêts alluviales, les cladaies, les formations pionnières sur tourbe, les saulaies riveraines, les herbiers et roselières aquatiques.

Ce site, également inscrit dans le réseau Natura 2000 en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS), est un lieu de reproduction et d'hivernage pour de très nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants :

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	6430
<b>Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion davallianae*</b>	<b>7210*</b>
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>

Tableau 5. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site  
 « Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (FR8201771). (\*) En gras les habitats prioritaires



Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Invertébrés</b>	
Leucorrhine à gros thorax ( <i>Leucorrhinia pectoralis</i> )	1042
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044
Télégone ( <i>Phengaris teleius</i> )	1059
Cuivré des marais ( <i>Lycaena dispar</i> )	1060
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo</i> )	1088
<b>Amphibiens et reptiles</b>	
Crapaud sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	1193
Cistude d'Europe ( <i>Emys orbicularis</i> )	1220
<b>Mammifères</b>	
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	1308
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
Lynx boréal ( <i>Lynx lynx</i> )	1361
<b>Poissons</b>	
Lamproie de Planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	1096
Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	1163
Bouvière ( <i>Rhodeus amarus</i> )	5339
Blageon ( <i>Telestes souffia</i> )	6147
Toxostome ( <i>Parachondrostoma toxostoma</i> )	6150

Tableau 6. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site  
 « Forêts alluviales et îlots du Haut-Rhône » (FR8201771)

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive gauche du Guiers à la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés à l'extérieur du périmètre du site Natura 2000 concerné par cette évaluation. Bien que non compris dans le site d'importance communautaire, la proximité des travaux avec la limite du site (moins de 50 m) justifie que l'on s'interroge sur l'influence des travaux sur les espèces et les habitats répertoriés.

Les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées représentent, tout au plus, quelques dizaines de m<sup>2</sup> de milieux naturels (lit de la rivière) ou d'ouvrage en béton (bassins de la passe à poissons).

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est concerné par les travaux tant au niveau de l'emprise des travaux que de la zone de restitution.

Durant les travaux, de faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement des matériaux sablo-graveleux au niveau de la passe ou lors de la restitution. Les matériaux fins en faible proportion dans les interstices des matériaux concernés par l'entretien pourront être mis en suspension lors de la manipulation des matériaux ou le roulage de la pelle dans le lit. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate des lieux de manutention (passe à poissons et restitution en rive gauche du Vieux-Rhône) et pourra se propager à quelques dizaines de mètres en aval.

Dans l'aire d'étude, le castor est très présent avec de nombreux gîtes et sites d'alimentation tout au long du Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon et de ses annexes. Sur le Guiers, le dernier inventaire réalisé pour CNR mentionne un gîte en amont de la zone d'intervention. Dans la zone de travaux, l'espèce n'est pas répertoriée, et les milieux (berges et pistes) ne présentent pas de gîtes ni de caractéristiques d'intérêt pour le cycle biologique de l'espèce. L'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes. Les travaux diurnes, n'ont aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).



Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
<b>Tourbières boisées*</b>	<b>91D0*</b>
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130
Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150
<b>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*</b>	<b>9180*</b>

Tableau 7. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux remarquables du Bas Bugey » (FR8201641).

(\*) **En gras les habitats prioritaires.**

Dans ces milieux particuliers se retrouve les habitats des espèces communautaires recensées ci-après :

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Amphibien</b>	
Crapaud sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	1193
<b>Invertébrés</b>	
Vertigo étroit ( <i>Vertigo angustior</i> )	1014
Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	1044
Cuivré des marais ( <i>Lycaena dispar</i> )	1060
Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	1065
Écrevisse à pieds blancs ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	1092
<b>Mammifères</b>	
Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	1303
Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	1304
Rhinolophe euryale ( <i>Rhinolophus euryale</i> )	1305
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	1308
Minioptère de Schreibers ( <i>Miniopterus schreibersii</i> )	1310
Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	1321
Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	1323
Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> )	1324
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
Lynx boréal ( <i>Lynx lynx</i> )	1361
<b>Poissons</b>	
Lamproie de planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	1096
<b>Plantes</b>	
Liparis de Loesel ( <i>Liparis loeselii</i> )	1903
Hypne brillante ( <i>Hamatocaulis vernicosus</i> )	6216

Tableau 8. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux remarquables du Bas Bugey » (FR8201641).

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive gauche du Guiers à la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés à plus de 1 km du périmètre du site Natura 2000 concerné par cette évaluation. Les premiers sites d'intérêt sont identifiés, en milieu terrestre, sur les reliefs de part et d'autre du fleuve.

Les travaux qui concernent des milieux liés au fleuve n'ont pas d'incidence sur les milieux d'intérêt communautaires observés sur les reliefs à proximité.

La localisation du site de dragage et les milieux concernés par l'intervention permettent de préciser que ces travaux n'auront pas d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire mentionnées au site Natura 2000.

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons en rive gauche du Guiers, sur la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux remarquables du Bas Bugey » (Zone Spéciale de Conservation – FR8201641) est nulle.

Conclusion sur l'effet notable : oui  non

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui  non

Réseau Natura 2000 : oui  non

Nom du site de référence :

« *Illes du Haut-Rhône* » (Zone de Protection Spéciale - ZPS – FR8210058)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 1,5 km  à proximité  dedans

Ce site d'une surface de 274 ha est constitué par la juxtaposition de deux types de milieux : avec d'une part le chenal du Rhône et des îlons alimentés et d'autre part la plaine d'inondation sillonnée par des mortes alimentées par la nappe alluviale et les affluents.

Ce site est qualifié comme étant un des plus beaux témoins français des milieux naturels fluviaux. Il présente des boisements remarquables par leur superficie, leur état de conservation et de leur maturité. Complémentaires du fleuve et de ses bras, ils permettent la nidification des hérons et milan noir....

Les nombreuses îlons, bien alimentées en eaux, sont indissociables de la présence de nombreuses espèces de poissons, du castor et d'oiseaux d'eau.

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux ( <i>Tachybaptus ruficollis</i> )	A004	Résidente. Etape migratoire. Hivernage
Butor étoilé ( <i>Botaurus stellaris</i> ) <sup>(*)</sup>	A021	Etape migratoire
Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ) <sup>(*)</sup>	A022	Reproduction. Etape migratoire
Bihoreau gris ( <i>Nycticorax nycticorax</i> ) <sup>(*)</sup>	A023	Reproduction.
Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> ) <sup>(*)</sup>	A026	Reproduction.
Héron cendré ( <i>Ardea cinerea</i> )	A028	Hivernage. Résidente.
Héron pourpré ( <i>Ardea purpurea</i> ) <sup>(*)</sup>	A029	Etape migratoire.
Cygne tuberculé ( <i>Cygnus olor</i> )	A036	Résidente. Etape migratoire. Hivernage
Sarcelle d'hiver ( <i>Anas crecca</i> )	A052	Hivernage. Etape migratoire
Canard colvert ( <i>Anas platyrhynchos</i> )	A053	Résidente. Etape migratoire. Hivernage
Harle bièvre ( <i>Mergus merganser</i> )	A070	Reproduction. Hivernage
Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> ) <sup>(*)</sup>	A073	Reproduction. Etape migratoire
Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> ) <sup>(*)</sup>	A074	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> ) <sup>(*)</sup>	A080	Etape migratoire.
Busard des roseaux ( <i>Circus aeruginosus</i> ) <sup>(*)</sup>	A081	Etape migratoire.
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> ) <sup>(*)</sup>	A082	Reproduction. Etape migratoire, Hivernage
Balbusard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> ) <sup>(*)</sup>	A094	Etape migratoire.
Râle d'eau ( <i>Rallus aquaticus</i> )	A118	Résidente.
Gallinule poule-d'eau ( <i>Gallinula chloropus</i> )	A123	Résidente.
Foulque macroule ( <i>Fulica atra</i> )	A125	Résidente. Hivernage
Vanneau huppé ( <i>Vanellus vanellus</i> )	A142	Etape migratoire
Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )	A153	Etape migratoire.
Bécasse des bois ( <i>Scolopax rusticola</i> )	A155	Reproduction. Etape migratoire



Habitats d'intérêt communautaire	Code
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>
<b>Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i>, <i>Ulmus laevis</i>, <i>Ulmus minor</i>, <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i>, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)</b>	<b>91F0</b>

Tableau 10. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Iles du Haut-Rhône » (FR8201748).

(\*) **En gras les habitats prioritaires.**

Dans ces milieux particuliers d'intérêt communautaire se retrouvent les habitats dans lesquels des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
<b>Amphibien</b>	
Crapaud sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	1193
<b>Invertébrés</b>	
Lucane cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	1083
<b>Mammifères</b>	
Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	1304
Barbastelle d'Europe ( <i>Barbastella barbastellus</i> )	1308
Murin de Bechstein ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	1323
Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> )	1324
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	1337
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	1355

Tableau 11. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Iles du Haut-Rhône » (FR8201748).

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage consistent à réaliser l'entretien de la passe à poissons située en rive gauche du Guiers à la confluence avec le Rhône. Ces travaux sont localisés en amont du site à plus de 1,5 km.

Dans le cas présent, les travaux concernent exclusivement des milieux aquatiques et des pistes d'accès existantes. Les surfaces concernées représentent, tout au plus, quelques dizaines de m<sup>2</sup> de milieux naturels (lit de la rivière) ou d'ouvrage en béton (bassins de la passe à poissons). Aucun des sites d'intervention ne présente les deux habitats d'intérêt communautaire 91E0 répertoriés pour la description de ce site.

Dans l'aire d'étude, le castor est très présent avec de nombreux gîtes et sites d'alimentation tout au long du Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon et de ses annexes. Sur le Guiers, le dernier inventaire réalisé pour CNR mentionne un gîte en amont de la zone d'intervention. Dans la zone de travaux, l'espèce n'est pas répertoriée, et les milieux (berges et pistes) ne présentent pas de gîtes ni de caractéristiques d'intérêt pour le cycle biologique de l'espèce. L'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes. Les travaux diurnes, n'ont aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Une visite préalable des zones d'intervention par le technicien environnement de CNR en partenariat avec le conservateur de la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône Français et l'OFB Auvergne-Rhône-Alpes permettra de préciser la localisation de l'espèce l'année d'intervention.

Alors que la recolonisation de l'espèce est marquée sur le bas Rhône, les traces de la loutre d'Europe restent encore rares sur le Haut-Rhône. Dans le secteur du Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon, l'espèce a fait l'objet de plusieurs observations d'empreintes en 2015 en rive gauche au PK 98. Il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques dans le secteur. L'espèce présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge. Les sites d'intervention constitués par les abords d'une passe à poissons et d'une berge entretenue ne présentent pas d'indices de présence de l'espèce. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Durant les travaux, de faibles remises en suspension de matériaux fins sont susceptibles d'apparaître lors de l'enlèvement des matériaux sablo-graveleux au niveau de la passe ou lors de la restitution. Les matériaux fins en faible proportion dans les interstices des matériaux concernés par l'entretien pourront être mis en suspension lors de la manipulation des matériaux ou le roulage de la pelle dans le lit. Cette remise en suspension sera circonscrite à proximité immédiate des lieux de manutention (passe à poissons et restitution en rive gauche du Vieux-Rhône) et pourra se propager à quelques dizaines de mètres en aval.

La localisation du site de dragage et les milieux concernés par l'intervention pour la réalisation de l'intervention permettent de préciser que ces travaux n'auront pas d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Compte tenu de l'évaluation précédente, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la passe à poissons en rive gauche du Guiers, sur les habitats et les espèces animales d'intérêt communautaire mentionnées dans le cadre des documents du site « Iles du Haut Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC – FR8201748) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui  non   
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui  non

**\* Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :**

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3), il est noté la présence, dans la région, de deux chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien de la passe à poissons en rive gauche du Guiers. Il s'agit, à l'amont, de l'entretien des rampes à bateaux de Peyrieu et Leschaux (à 9 km sur le Rhône). A l'aval, il s'agit du dragage d'entretien de la confluence du Riverolles (à près de 181 km sur le Rhône).

Les travaux d'entretien des rampes à bateaux de Peyrieu et Leschaux concernent un volume estimé à 1 500 m<sup>3</sup> de sédiments fins par rampe. Ils seront réalisés à l'aide d'une drague aspiratrice avec restitution des restitués au Rhône en aval de chaque site. Le débit de la drague et la nature des sédiments permet de préciser que les remises en suspension de MES n'auront pas d'incidence, sur les eaux, au-delà d'une centaine de mètres à l'aval. Ces travaux n'auront pas d'incidence cumulée, en cas de réalisation concomitante, avec les travaux d'entretien de la passe à poissons du Guiers, situés à 9 km en aval.

Les travaux d'entretien de la passe à poissons du Guiers concernent, au maximum 300 m<sup>3</sup>, de matériaux grossiers. Ces matériaux déplacés avec des moyens terrestres entre le site d'intervention et le site de restitution n'engendrent qu'une très faible remise en suspension de matériaux fins. L'incidence de ces travaux se limite à quelques dizaines de mètres en aval. Ces travaux n'auront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien de la confluence du Riverolles situés à près de 181 km en aval.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

### 3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention.

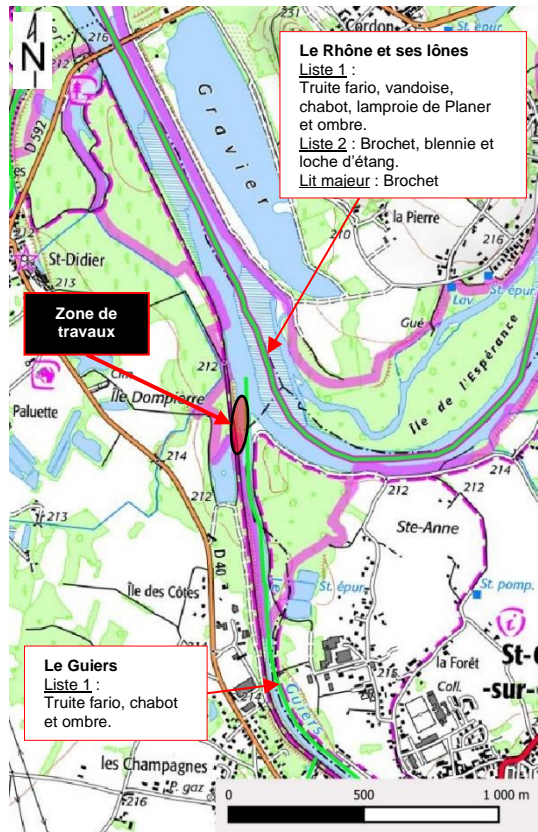


Figure 7. Localisation frayères d'après IGN25. © DatARA 2023

#### Inventaires Frayères

**Sur les départements de l'Ain, l'Isère et la Savoie, l'inventaire frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement a été approuvé, respectivement le 01/12/2022, le 17/08/2022 et le 13/04/2023.**

Ces inventaires classent le Rhône et le Vieux-Rhône en liste 1 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation pour la vandoise, la lamproie de planer, le chabot, la truite fario et l'ombre.

Le Rhône et le Vieux-Rhône sont également classés en liste 2 pour le brochet, la blennie fluviatile et la loche d'étang. Le lit majeur du fleuve, quant à lui, est inventorié pour son intérêt pour le brochet.

En ce qui concerne le Guiers, le cours d'eau est classé en liste 1 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation pour le chabot, la truite fario et l'ombre.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Blennius fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Ombre commun (*Thymallus thymallus*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*)
- Truite fario (*Salmo trutta fario*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)
- Vandoise (*Leuciscus leusiscus*)

#### Exposé détaillé :

Ces espèces, listées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter :

La lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). L'espèce est répertoriée sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône et sur le bassin versant du Guiers (identifiée sur l'Ainan ou le Tier en amont du Guiers). Les travaux qui se déroulent dans des milieux peu diversifiés et en aval du Guiers, n'ont pas d'incidence sur cette espèce et son milieu.

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts, ...). Les zones de travaux au niveau du Vieux Rhône et du Guiers ne présentent pas les conditions nécessaires à l'installation des mollusques.



Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction des conditions bien précises. Ainsi il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0,20 et 1 m d'eau. L'aménagement du fleuve ne permettant plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. Les zones d'intervention, au niveau du Guiers et du Vieux-Rhône, ne sont pas des sites potentiels de frai de l'espèce.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. La bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution. Les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. Les zones concernées par les travaux et la restitution ne présentent pas de conditions favorables pour le frai de l'espèce.

La truite fario recherche pour son frai des zones à courant vif. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration, vers les parties hautes des bassins des cours d'eau, de mi-septembre à fin-novembre. La truite est régulièrement observée sur le Rhône et sur le Guiers. Le cours aval du Guiers présente des surfaces potentiellement favorables au frai de l'espèce mais cet intérêt semble limité par l'augmentation de la température des eaux de la rivière. Sur les sites d'intervention, les conditions de milieu ne sont pas favorables pour le frai de la truite.

L'ombre commun recherche pour sa reproduction, des hauts fonds de graviers en tête de radier où le courant s'accélère. Ces sites sont localisés essentiellement dans les petits affluents et la migration des individus vers ces sites se déroule préférentiellement entre mi-février et mi-mai. Les sites d'intervention pour l'entretien de la passe à poissons qui se situe à la confluence avec le Rhône ne présente pas des conditions de milieu favorable au frai de l'ombre commun.

Le chabot est présent sur les Vieux-Rhône du Haut-Rhône, il est observé dans des secteurs d'eaux fraîches et turbulentes (il fréquente aussi les grands lacs alpins). Les travaux ne concernent pas des sites favorables à l'espèce.

Les autres espèces rhéophiles, telles que les cyprinidés que sont le toxostome, le blageon et la vandoise sont présentes, ou potentiellement présentes, sur le Haut-Rhône. Ces espèces sont principalement observées au niveau des Vieux-Rhône. Dans ces sites, ces espèces trouvent l'ensemble des conditions nécessaires à leur cycle biologique avec la diversité des substrats allant des sables aux graviers, la diversité des vitesses d'écoulement (radiers et mouilles) et des profondeurs modérées. Le secteur concerné par les opérations de dragage sur le Guiers et de restitution au Vieux-Rhône peuvent présenter des caractéristiques pouvant satisfaire la reproduction de ces espèces. Compte tenu des moyens limités mis en œuvre, et du contexte local, ces espèces ont la possibilité de se déplacer très temporairement hors des zones d'intervention ou de restitution.

La loche d'étang colonise les eaux calmes aux fonds sablo-vaseux, et préférentiellement les bras morts du Haut-Rhône. Sa phase de reproduction couvre les mois d'avril à juin. Les inventaires ne font pas mention de l'espèce sur le site et à proximité et les composantes des sites des travaux ne sont pas favorables à l'exploitation du secteur par l'espèce.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux de la passe à poissons du Guiers et la restitution au Vieux Rhône, n'auront que peu d'incidence sur l'utilisation du fleuve et de la rivière pour le déplacement de toutes les protégées ou d'intérêt patrimonial. Toutes les espèces du peuplement piscicole ont la possibilité de se déplacer temporairement hors de la zone d'intervention.

Par ailleurs, les travaux ont pour objectif de retrouver un bon fonctionnement pour la passe à poissons du Guiers qui actuellement présente une entrée menacée d'obstruction par l'amas des sédiments. Il conviendra cependant de s'abstenir de réaliser les opérations de dragage en période de reproduction de la truite et de l'ombre (voir 3-2).

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable voire positive.

#### 3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui  non

Nom (français/latin) : voir tableau ci-après

Utilisation zone de travaux :

Lieu d'alimentation /croissance/chasse  lieu de reproduction  Autre  Déplacement

Dossier dérogation espèce protégée : oui  non  espèce(s) :

17/06/2024

**(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)**

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LR Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
<b>Mammifères</b>		
Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	FR	Absente
Loutre d'Europe ( <i>Lutra lutra</i> )	FR	Absente

Tableau 12. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Le tableau ci-dessus récapitule ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Dans l'aire d'étude, le castor est très présent avec de nombreux gîtes et sites d'alimentation tout au long du Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon et de ses annexes. Sur le Guiers, le dernier inventaire réalisé pour CNR mentionne un gîte en amont de la zone d'intervention. Dans la zone de travaux, l'espèce n'est pas répertoriée, et les milieux (berges et pistes) ne présentent pas de gîtes ni de caractéristiques d'intérêt pour le cycle biologique de l'espèce. L'espèce peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes. Les travaux diurnes, n'ont aucune incidence sur l'espèce (individus et sites d'intérêts pour la reproduction ou l'alimentation).

Alors que la recolonisation de l'espèce est marquée sur le bas Rhône, les traces de la loutre d'Europe restent encore rares sur le Haut-Rhône. Dans le secteur du Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon, l'espèce a fait l'objet de plusieurs observations d'empreintes en 2015 en rive gauche au PK 98. Il est probable que la loutre très mobile exploite l'ensemble des milieux aquatiques dans le secteur. L'espèce présente ses principaux milieux de vie (couches, abris et catiches) en berge. Les sites d'intervention constitués par les abords d'une passe à poissons et d'une berge entretenue ne présentent pas d'indices de présence de l'espèce. Les travaux ne modifient pas non plus les capacités du milieu aquatique que représentent le fleuve et son ichtyofaune pour l'alimentation de l'espèce.

Une visite préalable des zones d'intervention par le technicien environnement de CNR en partenariat avec le conservateur de la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône Français et l'OFB Auvergne-Rhône-Alpes permettra de préciser la localisation de la loutre et du castor, l'année d'intervention.

Ainsi, compte tenu de l'analyse ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

**(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)**

Dérichement :                      oui                       non

APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui     non

Plusieurs sites en dehors des zones d'intervention ne sont pas présentés en détail et sont listés, ci-dessous :

- ZNIEFF de type 1 n°820000423 : Mares de la Paluette ;
- ZNIEFF de type 1 n°820030947 : Pelouse sèche de Cordon ;
- ZNIEFF de type 1 n°820030794 : Mont de Cordon ;
- ZNIEFF de type 2 n°820032060 : Plaine des avenières ;
- ZNIEFF de type 2 n° 820032033 : Ensemble fonctionnel formé par la basse vallée du Guiers et les zones humides de Saint-Laurent-du-Pont (située nettement en amont des zones d'intervention).

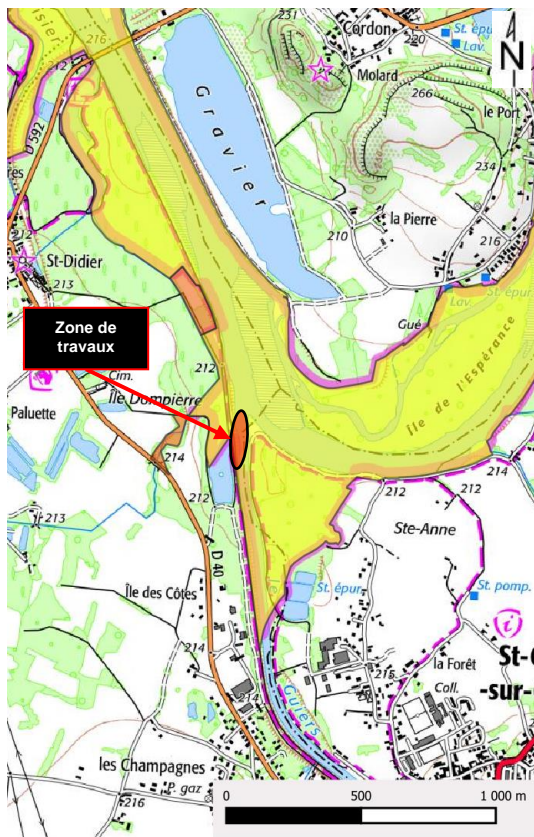


Figure 8. Localisation Réserve naturelle d'après IGN25 © DatARA 2023

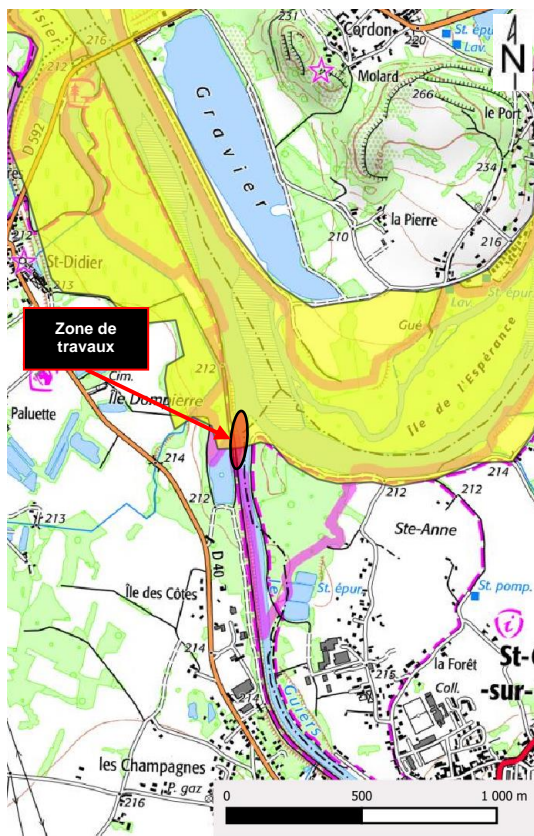


Figure 9. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DatARA 2023

Réserve Naturelle Nationale et son périmètre de protection (respectivement zone jaune et zone orange sur la carte)

**« Haut-Rhône français » - RNN178**

Cette réserve naturelle, d'une surface de 1 707 ha, a été créée par décret du 4 décembre 2013. Elle s'allonge sur 25 kilomètres entre le barrage de Champagneux et l'aval du défilé naturel de Malarage. Cette réserve de catégorie IV UICN est la plus grande réserve fluviale forestière de France. La réserve inclut : l'ancien méandre du Saugey, la forêt d'Evieu, le domaine public fluvial, l'ensemble des îles, les confluences des rivières Guiers, Bièvre, Gland, Save et Huert, et le défilé de Malarage.

L'intérêt écologique vient de sa richesse en termes d'habitats (Ripisylves, Saulaie, roselières, prairies inondables). Elle offre également des espèces floristiques (hottonie des marais, renoncule grande douve, petite naïade, fritillaire pintade, ...) et faunistiques (Aigrette gazette, Faucon hobereau, Héron pourpre, Martin-pêcheur, ...) remarquables.

Le périmètre de protection constitue une zone tampon autour de l'espace classé, améliorant les échanges écologiques entre la réserve et sa périphérie.

Les travaux, se situent à l'amont de la confluence du Guiers et du Rhône, avec une restitution des matériaux dans Rhône en aval. Ces interventions ne modifient pas cet intérêt écologique.

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

**« Milieux alluviaux du Rhône du pont de Groslée à Murs et Gélignieux » - n° 820030936**

Ce vaste site d'une surface de 2 105 ha illustre la plupart des milieux alluviaux que la dynamique alluviale d'un fleuve est capable de générer avec : des forêts alluviales, des îles, des falaises érodées, des prairies humides et des îles.

La juxtaposition de tous ces milieux est très favorable à la faune et la flore et peut expliquer la présence de nombreuses espèces floristiques ou faunistiques d'intérêt qui peuvent même faire l'objet d'une protection.

Les travaux, qui consistent à enlever des graviers dans les bassins de la passe à poissons, ne vont pas altérer cette mosaïque de milieux observée sur cette zone d'intérêt.

Les travaux ne sont réalisés que si la présence de sédiments à l'entrée ou dans l'ouvrage altère l'efficacité de cette passe à poissons. Ils sont donc bénéfiques pour le peuplement piscicole et en particulier la truite et l'ombre qui peuvent retrouver des conditions optimales pour leur montaison.

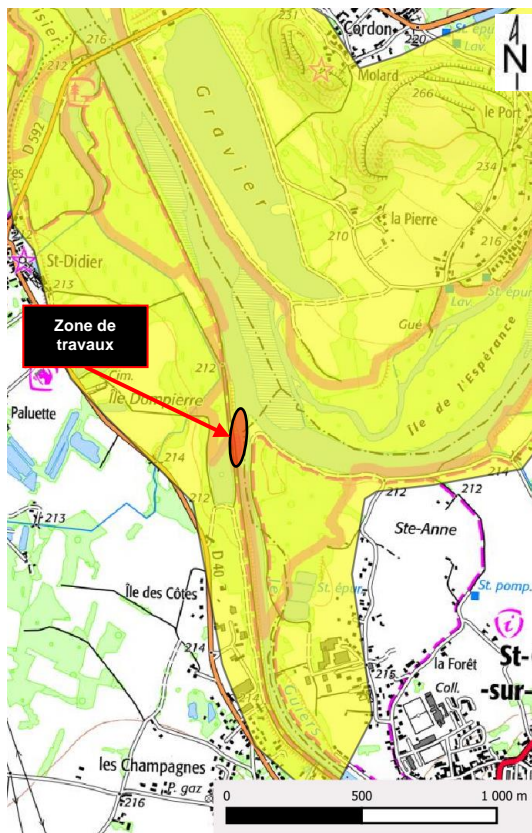


Figure 10. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © DatARA 2023

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

**« Iles du Haut-Rhône » - n° 820030948**

Ce vaste espace de 4 397 ha, comprend le Rhône et ses annexes fluviales dans son lit majeur. Ce secteur est reconnu pour témoigner du fonctionnement du fleuve avant la réalisation des aménagements hydrauliques.

Ce zonage de type 2, traduit dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Les secteurs présentant les cortèges les plus riches en termes d'habitats naturels et d'espèces remarquables (faune et flore) sont identifiés ici par une forte proportion de ZNIEFF de type I.

Les travaux, de par leur faible ampleur tant en surface qu'en volume, mais aussi en raison des milieux concernés, n'auront pas d'incidence négative sur la fonctionnalité du Rhône et de ses annexes.

Ces travaux dont l'objet est de rétablir la libre circulation des poissons auront un impact positif sur le rôle d'échange du fleuve.

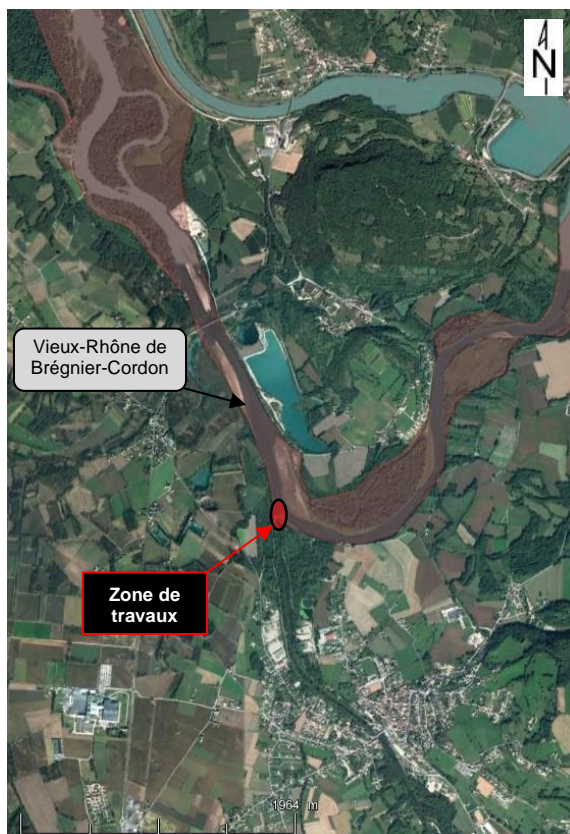


Figure 11. Localisation des sites à enjeux forts d'après CNR. © Google Earth 2016

Zones à enjeux forts

L'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, met en évidence la présence d'une zone à enjeux forts « Vieux-Rhône de Brégnier-Cordon » au droit des travaux.

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

Dans le cas de l'intervention d'entretien de la passe à poissons du Guiers, l'ouvrage se trouve dans une zone à enjeux forts et impose le respect des dates d'intervention entre fin août et fin février. Toutefois, il est noté que l'objectif de l'entretien de cet ouvrage est d'assurer la continuité piscicole, à la confluence du Guiers, en toute période de l'année.

Dans ce contexte, il est demandé à ce que cet entretien puisse être réalisé aussi entre mars et juin en cas d'apports sédimentaire durant cette période, et permettre ainsi la migration de l'ombre. Le respect de la procédure P308 (cf. § 1-3) permet de s'assurer de la nécessité de ces interventions en dehors des périodes préférentielles.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les zones humides liées au Rhône et ses abords. Plusieurs secteurs sont référencés comme zones humides.

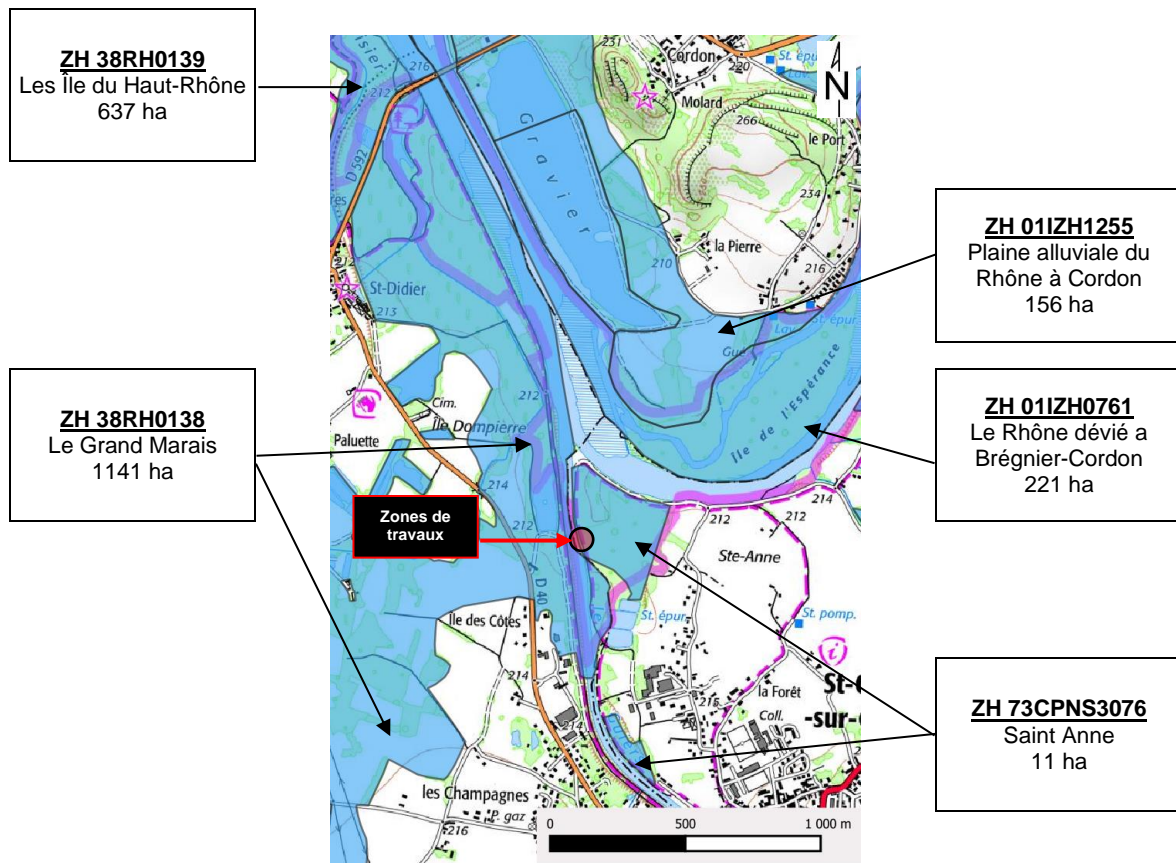


Figure 12. Localisation des zones humides. © DatARA 2023

Les travaux de dragage sont situés sur la passe à poissons du Guiers, qui marque la délimitation entre l'Isère et la Savoie, et les sédiments sont restitués dans le Rhône entre le département de l'Isère et de l'Ain. La zone de travaux est encadrée par des zones humides recensées par les inventaires départementaux de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie. Les travaux, qui consistent à déplacer des sédiments depuis le Guiers jusqu'au Rhône, n'ont pas d'incidence sur les zones humides élémentaires, les espaces fonctionnels ou sur les interactions entre le fleuve et les zones humides.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole :    oui     non

Patrimoine naturel :                    oui     non

**Autres enjeux économiques :**

Il n'est pas identifié d'autres enjeux économiques dans l'aire d'étude

3-1-3 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs :    oui     non   
 (Pêche, activités nautiques, ...)    A plus de... km     A proximité     Sur le site

De façon générale, les berges du Guiers et du Rhône peuvent être fréquentées pour la pêche ou la promenade.

Baignade autorisée :    oui             non

*3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques*

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé :    oui             non

**3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR**

**Période de dragage la moins impactante** : Les interventions sur le site doivent être réalisées en prenant en compte les périodes de montaison des principales espèces d'intérêt que sont l'ombre et la truite. Pour être efficace, cet entretien doit être réalisé de manière à ce que l'ouvrage soit fonctionnel au début de chaque période de montaison mentionnée ci-avant.

Les travaux ne peuvent être réalisés qu'en dehors des périodes de hautes eaux du Guiers. Cette contrainte technique est à prendre en considération pour des raisons de sécurité des intervenants. La durée de l'intervention n'étant que d'une semaine, celle-ci peut être programmée pendant toute l'année en fonction des données locales sur le Guiers.

Contraintes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Montaison ombre commun												
Montaison truite fario												
Zone à enjeux forts												

Sur ce secteur du haut-Rhône, la période préférentielle de migration de l'ombre s'étale de mi-février à mi-mai, celle de la truite s'étale de mi-septembre à fin novembre. Cependant, ces périodes peuvent varier d'une année sur l'autre selon les conditions hydrologiques et la température des eaux du fleuve.

Le respect de ces périodes de migration est un élément important dans la définition de l'incidence des travaux. En effet, ces travaux circonscrits à un ouvrage béton n'ont aucune incidence sur les milieux naturels à proximité mais en revanche présentent un intérêt majeur pour la conservation de la fonction de l'ouvrage qui doit être en bon état au moment de la migration. Afin que les travaux soient les plus efficaces et assure de bonnes conditions de fonctionnement de la passe, ceux-ci seront réalisés dans la mesure du possible à une date la plus proche de la période de montaison de l'ombre et de la truite.

En plus des précautions liées à la période de la migration de l'ombre et de la truite, il est noté que l'ouvrage se localise dans une zone à enjeux écologiques forts, définie par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015. Ces zones définies à l'échelle des aménagements hydroélectriques (Vieux-Rhône, bras secondaires, confluences...) ne prennent pas en compte certaines spécificités locales (ouvrages bétons, aménagements anthropiques, enrochements entretenus...) qui ponctuellement ne présentent pas de milieux naturels susceptibles de justifier des contraintes de calendrier pour les interventions d'entretien. Dans le cas de la passe à poissons du Guiers, il n'est pas noté de milieux naturels d'intérêt au niveau de la zone d'intervention et la zone de restitution. Les remises en suspension limitées à une dizaine de mètres vers l'aval ne concernent pas, non plus, des milieux naturels d'intérêt.

Dans ces conditions, les travaux seront planifiés de manière préférentielle après chaque crue du Guiers en dehors des périodes envisagées pour les zones à forts enjeux écologiques et préférentiellement début février ou début septembre, de manière à disposer d'un ouvrage fonctionnel respectivement à mi-février ou mi-septembre.

Toutefois, il est noté que l'objectif de l'entretien de cet ouvrage est d'assurer la continuité piscicole, à la confluence du Guiers, en toute période de l'année. Dans ce contexte, il est demandé à ce que cet entretien puisse être réalisé aussi entre mi-février et mi-mai, ainsi que mi-septembre à fin novembre, en cas d'apports sédimentaire durant cette période et permettre ainsi la migration des ombre et truite. Le respect de la procédure P308 (cf. § 1-3) permet de s'assurer de la nécessité de ces interventions en dehors des périodes préférentielles.

## 4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

### *Incidences sur la sûreté des ouvrages hydrauliques*

Sans objet en l'absence d'ouvrage classé.

### *Incidences socio-économiques*

Les enjeux économiques identifiés à proximité se limitent aux pratiques de loisirs à proximité de la confluence du Guiers (promenade, pêche...). Les travaux qui restent localisés à proximité de l'ouvrage et qui se déroulent durant la semaine ont une incidence négligeable sur ces activités qui peuvent se pratiquer dans de nombreux autres sites à proximité durant les quelques jours d'intervention.

### *Incidences environnementales*

Les travaux d'entretien à l'amont du seuil du Guiers interviennent sur un site qui n'est pas référencé particulièrement pour un intérêt floristique ou faunistique, bien qu'il se situe dans le contexte de la vallée alluviale du Haut-Rhône qui est particulièrement reconnue pour son intérêt pour la faune et la flore.

Il est noté que les travaux se déroulent au sein de la Réserve Naturelle Nationale « Haut-Rhône français ». Dans ce cadre et selon le titre III (règles relatives aux travaux) du décret n° 2013-1123 du 4 décembre 2013 portant création de la réserve naturelle nationale du Haut-Rhône français, il est précisé que :

« ...Sans préjudice des dispositions du livre V du code de l'énergie, le concessionnaire de l'aménagement du domaine public fluvial du Rhône en charge du maintien et de l'entretien des ouvrages prévus à son cahier des charges peut procéder aux travaux suivants :

1° Entretien régulier des bancs de gravier par essartage ou, à défaut, au moyen d'autres engins mécaniques... ».

Ainsi, il n'y a aucune contre-indication à la réalisation des travaux de dragage du banc de gravier de la passe à poissons du Guiers vis-à-vis de la Réserve Naturelle Nationale.

Par ailleurs, les travaux d'entretien concernent une surface minimale du cours d'eau qui sera recolonisée rapidement par les milieux aquatiques, situés à l'amont immédiat, non concernés par les travaux.

Les remises en suspension sont faibles car les matériaux sont principalement grossiers. Une matrice limoneuse peut exister mais, que ce soit lors de l'extraction ou lors de la restitution, les quantités attendues seront très faibles et n'auront qu'une incidence localisée à proximité immédiate des sites d'intervention.

La localisation de la zone de travaux à proximité de sites d'intérêt communautaire a justifié la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire susceptibles de fréquenter le site dans le cadre de leur cycle biologique. Cette évaluation d'incidence a permis de préciser que les travaux n'avaient pas d'incidence significative sur les milieux et les espèces d'intérêt communautaire qui fréquentent le secteur.

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur les espèces protégées telles que le castor et la loutre.

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (blageon, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie de planer, loche d'étang, ombre commun, truite fario, toxostome et vandoise).

De plus, les travaux réalisés régulièrement ont pour objectif, d'assurer à l'ouvrage sa fonctionnalité et son rôle dans la continuité biologique pour de nombreuses espèces de poissons dont l'ombre et la truite. Dans un contexte de continuité de milieu, les travaux auront une incidence positive sur la circulation des poissons qui disposent plus à l'amont de la passe à poissons du seuil de Saint-Genix-sur-Guiers pour continuer la remontée sur le bassin versant.

Pour s'assurer de cette incidence positive, il est important que l'entretien soit réalisé avant les phases de migration de l'ombre ou de la truite. Pour cela le suivi régulier, par CNR, de l'efficacité de la passe permet d'intervenir rapidement et de conserver la fonctionnalité de l'ouvrage dès le début de ces phases de migration.

- **Les opérations de dragage d'entretien de la passe à poissons du Guiers et de restitution des matériaux dans le Vieux-Rhône, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidence négative notable sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**
- **L'objectif des travaux étant le rétablissement d'une fonctionnalité d'intérêt au niveau de la vallée alluviale, la réalisation des travaux aura une incidence positive sur le fonctionnement des milieux et notamment sur le maintien de la libre circulation des poissons dont l'ombre mentionnée en tant qu'espèce d'intérêt communautaire.**

## 5 - Surveillance du dragage

La consigne de suivi réalisée habituellement pour les dragages n'est pas adaptée à ce chantier d'entretien. Une vérification visuelle des conditions de remise en suspension et de décantation sera réalisée. Ces observations permettront de proposer, si besoin, une méthodologie de suivi adaptée lors d'intervention dans des milieux plus sensibles.

Cependant, comme tous les chantiers d'entretien sur le Rhône, et conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPFI-PF 12-0157a – avril 2012), un suivi de l'oxygène et de la température des eaux sera réalisé à l'aval du site de dragage et de la zone de restitution (cf. points bleus sur la figure 4).